



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VIIème Conférence d'examen
de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
(Genève, 5 – 22 décembre 2011)**

**Intervention au débat général de Son Excellence M. Eric DANON
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
Après de la Conférence du Désarmement**

(Genève, le 5 décembre 2011)

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter pour votre désignation à la présidence de cette Conférence d'examen. Ma délégation est convaincue que vous saurez mener nos travaux avec efficacité et compétence pour atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé : conjuguer ambition et réalisme.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite tout à l'heure au nom de l'Union Européenne.

Le risque et la menace biologiques demeurent très préoccupants. Les récentes pandémies ont renforcé notre conscience de l'impact potentiel de l'utilisation d'une arme biologique. Le développement de l'industrie biotechnologique accroît le caractère diffus de la menace. Les progrès scientifiques et techniques, mais également l'accès facilité aux biotechnologies duales, doivent nous inciter à une vigilance accrue, sans constituer un frein aux échanges pacifiques. Le risque demeure de possibles détournements d'agents biologiques au profit d'un Etat aux visées dangereuses, de mafias ou de groupes terroristes.

Les précédentes Conférences d'examen et les réunions d'intersession ont permis de sensibiliser les Etats parties aux enjeux, de clarifier les concepts et les termes de la convention. Il faut maintenant passer à une nouvelle phase, celle des décisions concrètes et réalistes. L'impossibilité, il y a dix ans, de réunir le consensus sur un protocole de vérification ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant pour préserver l'autorité et l'efficacité de la convention.

Pour ce faire, les priorités de la France seront :

1/ S'inspirer des expériences réussies dans d'autres domaines ou dans certains pays pour renforcer l'efficacité des mesures de mise en œuvre à titre national.

C'est à ce titre que la France propose, dans le document de travail qui vous a été transmis, quelques pistes, en s'appuyant sur son expérience nationale ainsi que sur le régime international de lutte contre le trafic de drogue. Ce dernier instaure un mécanisme international de traçabilité des transferts de produits ainsi qu'une coopération internationale entre les pays. La responsabilisation des communautés scientifiques à travers la promotion des normes de management de la qualité et la mise en place de plans nationaux de sensibilisation sont d'autres voies que nous pouvons explorer.

2/ Soutenir les initiatives propres à renforcer le climat de confiance entre Etats-parties

La simplification des formulaires de mesure de confiance nous paraît nécessaire pour accroître le nombre de soumissions. La France soutiendra également les propositions visant à mieux utiliser les mesures de confiance soumises. Il faut ainsi permettre à l'ISU de synthétiser et d'analyser les informations échangées.

La France reviendra vers vous dans les prochains jours pour présenter des propositions concrètes qui permettraient à la fois de renforcer la confiance et l'efficacité des mesures de mise en œuvre à titre national.

3/ Entre deux Conférences d'examen, densifier nos travaux tout en faisant preuve de flexibilité.

L'évolution des sciences et des technologies comme le développement de l'industrie biotechnologique sont tellement rapides aujourd'hui qu'une session annuelle n'est plus suffisante pour bien traiter nos sujets. Par ailleurs, les questions relatives à la mise en œuvre des dispositifs nationaux ou des mesures de confiance et de sécurité devront faire l'objet de réunions suivies sur plusieurs années. Enfin, pendant l'intersession, la capacité des Etats Parties à prendre des décisions, notamment sur l'ordre du jour ou lorsqu'une certaine actualité l'exige, paraît nécessaire afin d'améliorer nos résultats collectifs.

4/ Combiner l'action multilatérale et bilatérale pour permettre à la CIAB d'atteindre la pleine universalité.

Il n'est pas normal qu'un quart des pays dans le monde se tiennent à l'écart de cette convention, qui ne compte que 155 Etats parties, alors que près de 190 pays participent aux activités de la Convention d'interdiction des armes chimiques ou au Traité de non-prolifération nucléaire conclu dans les mêmes années.

Cette Conférence d'examen doit permettre de débattre des actions à mener pour parvenir à l'universalisation de la CIAB, actions qui pourraient inclure, par exemple, l'actualisation de nos priorités géographiques.

Tous les efforts de l'ISU ne pourront jamais remplacer l'action des Etats pour expliquer, inlassablement, combien la menace biologique nous concerne tous. Les récentes grandes pandémies ont pourtant rappelé que le risque biologique ne pesait pas sur un petit

club de pays mais sur tous. Pour ce qui est de la France, cette promotion fait partie intégrante du dialogue bilatéral que nous entretenons à travers notre réseau diplomatique. Encore récemment, nous avons effectué des démarches auprès de la Tanzanie et du Cameroun, en encourageant ces pays à mettre en œuvre les dispositions de la convention dans l'attente d'une adhésion.

Monsieur le Président,

Il est essentiel pour la France que le document final que nous adopterons à l'issue de cette Conférence soit le plus concret possible. Ma délégation ne ménagera pas ses efforts pour y parvenir, afin de renforcer la crédibilité de notre action.

Dans cette perspective, le renouvellement de l'ISU pour une durée minimale de 5 ans et l'élargissement du champ de ses tâches sont indispensables à l'efficacité de nos travaux. Outre un travail d'analyse et de synthèse des mesures de confiance, une meilleure information des travaux poursuivis dans d'autres enceintes et un rôle plus important en matière de sensibilisation pour assurer la pleine universalisation de l'instrument seraient utiles. La compétence de ses agents devrait nous y encourager.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la France est dépositaire du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. Il s'agit d'un instrument ancien, mais qui conserve toute sa pertinence. La France encourage tous les Etats à adhérer à ce Protocole et à lever leurs réserves.

La France accorde une grande importance au maintien de l'effectivité du mécanisme du Secrétaire Général en cas d'usage allégué d'armes biologiques et chimiques. Pour répondre au souhait exprimé par le département des affaires de désarmement des Nations Unies, la France organisera en 2012 une formation à destination des experts mobilisables dans le cadre de ce mécanisme.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous assurer à nouveau du soutien de ma délégation dans la conduite de votre tâche tout au long de cette Conférence d'examen.

Je vous remercie./.